

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 7 décembre 2018

10^{ème} Commission**N° CP-2018-11-10-10****Service instructeur**

DSOL - Service insertion et stratégie

Service consulté**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : AVENANT N°2 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI POUR 2019**

Résumé : La convention annuelle entre le Département du Haut-Rhin et Pôle Emploi pour l'accès des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels est en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et a fait l'objet d'un premier avenant reconduisant ses termes le 1er décembre 2017 pour l'année 2018.

Cette convention est le fruit d'un partenariat fructueux et ancien entre les deux institutions, produisant des résultats satisfaisants. Il est proposé de la prolonger pour une nouvelle année par voie d'avenant au titre de l'année 2019 (joint au présent rapport).

L'objectif est la poursuite de la dynamique positive d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) notamment, et de maintenir une collaboration opérationnelle qui constitue un levier majeur de la politique d'insertion et pour l'emploi par ailleurs.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière.

Pour rappel, cette convention s'articule autour de trois axes. Le principal porte sur l'accompagnement global qui vise la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée. Cet accompagnement est destiné aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des problématiques particulières, bénéficiaires ou non du revenu de Solidarité active (rSa).

Tenant compte des contraintes de chaque institution, et notamment de la nécessité de ne pas emboliser l'action des services du Département, une organisation adaptée a été définie permettant la mise en œuvre de l'accompagnement global.

La Présidente de la 10^{ème} commission a émis un avis favorable.

En conclusion, il est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n° 2, prolongeant en 2019 la convention de collaboration entre Pôle Emploi et le Département du Haut-Rhin pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT